



Intéressement...inintéressant pour les salariés !

Pour la CFDT : pas de modification à 2 balles !

La participation est destinée à redistribuer équitablement les bénéfices entre l'entreprise (investissements) ses actionnaires (dividendes) et ses salariés (participation). L'intéressement permet à la direction de motiver ses salariés à un objectif ciblé (ex : favoriser le Résultat). L'État afin d'encourager ce système, défiscalise les sommes versées.

Le hic chez Sopra Steria, c'est que la récompense en cas d'objectif atteint n'est connue qu'a posteriori, ce qui est contraire à l'esprit de la loi. La direction transforme une partie de l'intéressement en prime dont elle décide seule du montant après publication des résultats, en distribuant les miettes des actionnaires. L'accord d'intéressement perdure jusqu'en 2020, mais la CFDT ne signera pas l'avenant proposé. (Voir [tous les détails](#)).

Aucune prise en compte du [souhait de la CFDT et des salariés](#) de réviser la formule de calcul, et pas uniquement les taux et les montants !

L'iniquité dans le partage des bénéfices atteint des sommets chez Sopra Steria !

Si la majorité des syndicats refusent comme nous de signer, la direction sera bien obligée de revoir sa copie et de reverser quelque chose aux salariés, si elle ne veut pas voir son taux de départ, déjà haut, exploser encore !

Hors de ces systèmes, la direction ne peut pas faire de versement exonéré de charges! (Mince alors, ce serait dommage de payer pour les écoles, les hôpitaux alors qu'on peut tout filer aux actionnaires ...)

PAS ABONNÉ ? Vous avez raté...

- Accord Don de jours : [une avancée CFDT](#)
- [L'Essentiel du CE](#) SSG de mai ...

Seule la CFDT vous donne autant d'infos sur l'entreprise et vos droits !
Afin de nous permettre de continuer à vous informer, conseiller et défendre,
VOTEZ CFDT aux prochaines élections (fin 2019) !

Vos délégués syndicaux CFDT

ALLOMBERT Patrick	Axway / Puteaux	01 47 17 21 62
BEAUMOND William	Aix Marseille Toulon	06 08 94 10 50
BOZZI Fabien	Sopra Banking / Tours	02 47 63 51 92
CORAGGIO Donatella	Manhattan/Triangle	06 45 15 66 04
COSSEC Mélanie	Nantes / Cassiopae	06 49 36 72 82
DRAKAKIDES Pierre	I2S / Meudon	06 62 00 15 28
DRAPIER Jean-Marie	Rennes	02 23 25 25 62
FAURÉ Thierry	SBS / Albi Toulouse	06 52 18 09 97
GIRAUDEAU Pierre	Bordeaux	07 84 09 14 03
LACASSAGNE Nathalie	Albi Toulouse	06 13 07 44 87
MOIREZ Alain	Toulouse Rodez Albi	06 80 40 21 42
RICHARD Caroline	Rennes / Montreuil	02 99 77 56 26
RIOU Mickaël	Montreuil	06 14 90 49 56
SICARD Nathalie	Sopra HR / Marseille	04 91 28 59 18
VILLARD Hakima	I2S / Meudon	06 81 81 23 21

1350€* pour chaque salarié?!!
 Vous n'y pensez pas,
 les actionnaires n'ont eu que
 30,8 Millions d'€ !



* en 2018, si on reprend la formule proposée par la CFDT

Et après le CE, le déluge ?

Les CE de SBS, HR, SSG, I2S sont censés disparaître le **4 octobre 2019**. De nouvelles élections sont à organiser mais il faut d'abord fixer leurs contours. Une négociation a été ouverte, mais en l'absence d'aboutissement à un accord, la direction peut décider seule. La CFDT est la seule organisation syndicale à avoir fourni un projet complet dans le cadre de la négociation sur les CSE (nouveaux CE, DP, et CHSCT depuis la loi Macron). En effet, un accord est indispensable pour organiser les représentants du personnel au mieux sans tomber dans le minimum légal, qui a énormément rétréci depuis les nouvelles lois.

La CFDT a tenu bon, obtenu, et signé la **mise en place de Représentants de Proximité** localement (mix entre ex-DP et CHSCT), alors que cela n'est pas obligatoire depuis Macron. Ils ne peuvent être élus par les salariés directement mais nous avons obtenu qu'ils **reflètent les votes LOCAUX** !